



La lettre d'information de la CFR aux Associations (parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Le débat sur la relance du projet de réforme des retraites remonte à la surface avec ses approximations, plus ou moins entretenues, et qui permettent à tout un chacun de « nourrir » la sphère médiatique pour ajouter un peu plus à la confusion déjà bien installée ! Seule, peut-être, une décision attendue d'une prochaine réunion du Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco pourrait, à nos yeux, apparaître comme sérieuse car elle consisterait à revenir sur une probable sous-indexation des pensions en retrait de ce qui avait été annoncé. L'on peut raisonnablement penser que le communiqué de presse de la CFR publié le 3 septembre dernier n'est pas étranger à cette perspective.
Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 30 août 2021

Sous-indexation des pensions Agirc-Arrco : Lors de leur rencontre du 22 juillet, les partenaires sociaux ont évoqué la tension constatée sur les réserves du régime conséquence du résultat déficitaire de - 4,1 Mrds € de l'exercice 2020 et proposé de porter de - 0,2 point à - 0,5 point la possibilité de sous-indexer les pensions au 1^{er} novembre 2021 et 2022. Un avenant, à l'accord ANI du 19 mai 2019 - entérinant cette proposition - devrait être validé lors du Conseil d'administration du régime prévu le 7 octobre prochain. Pour une inflation de 1,4 % (publiée en juin par l'Insee), cette mesure aurait pour effet de ramener à + 0,9 % la revalorisation des pensions au 1^{er} novembre prochain. Devant cette éventualité jugée inacceptable eu égard, notamment, aux sous-indexations passées, le Bureau a décidé de publier un communiqué de presse (voir annexe 1) dénonçant cette mesure qui, une fois de plus, traduit la facilité d'assurer l'équilibre des régimes de retraites en privilégiant l'atteinte au pouvoir d'achat des seules pensions de retraite au lieu de promouvoir la réforme systémique annoncée.

Courrier du Secrétaire d'État en charge des retraites : Dans la réponse au courrier adressé au Président de la République (CFR Échos n°085) à propos de l'iniquité des pensions de réversion, M. L. Pietraszewski indique que le sujet des pensions de réversion sera réglé lorsque le système de retraite universel à points sera appliqué !

Interviews AGE Platform et contribution de la Coordination AGE France : Le projet e-VITA propose d'améliorer le bien-être des personnes âgées grâce à un coach virtuel ; trois personnes de la Coordination France sur quatre au total ont participé. La Coordination Française a aussi contribué au lancement d'une orientation sur le vieillissement (document en annexe 2).

Assemblée générale 2021 de la CFR : La date du jeudi 28 octobre après-midi a été retenue ; elle se tiendra en présentiel au CISP Kellermann ; son déroulement sera finalisé en réunion du Bureau du 27 septembre prochain.

Divers : La salle du Périscope où se tiennent habituellement les réunions de Bureau en présentiel va être équipée de matériel de visioconférence permettant à l'ensemble des membres de participer aux réunions mixtes (présentiel/visio). Un formulaire d'utilisation de l'outil « Zoom » a été diffusé aux utilisateurs ; un deuxième formulaire sera mis à disposition des animateurs.

Commission « Retraite » du 30 août 2021

Sous revalorisation des retraites 2021 et 2022 : La contestation de la décision de porter de - 0,2 point à - 0,5 point par avenant à l'accord ANI de mai 2019 recueille l'accord de la Commission même si cette perspective nécessitera de surveiller les propositions contenues dans le prochain PLFSS et la revalorisation des pensions des régimes de base et assimilés. Il est proposé que cette contestation fasse l'objet de la diffusion d'un communiqué de presse par le Bureau CFR.

Indexation des pensions sur les prix ou les salaires : La position de la CFR est confirmée pour une indexation sur les prix, plus logique, plus prévisible et plus compréhensible vs le panachage proposé par la commission Tirole-Blanchard.

Équilibre des régimes : Le débat sur l'âge de départ à la retraite, outre le caractère paramétrique contestable qu'il revêt, ne semble pas opportun dans le climat social actuel et notamment à l'approche de l'échéance de l'élection présidentielle.

Réserves Agirc-Arrco : Assez régulièrement le sujet du siphonage des réserves occupe le devant de la scène ce qui ne peut se concevoir dès lors que le régime aura à continuer à financer les droits des actifs qui resteront dans le système actuel !

Réversion : Communication a été faite sur la réponse dilatoire donnée au courrier adressé au Président de la République ; il est décidé qu'un prochain communiqué de presse alertera sur le sujet qui concerne 80 % des femmes !

Dossier « Réforme des retraites » : Le Président agira au CESE en temps opportun pour que ce dossier soit pris en compte.

Commission « Santé » du 13 septembre 2021

Actualité du déploiement du contrat Mutualia/CFR : Un point est fait sur les informations transmises par Mutualia quant à l'activité arrêtée au 30 juin dernier qui laisse apparaître que 466 contrats ouverts ont reçu 130 919 € de prestations. Une réunion du Comité de pilotage et de suivi du contrat CFR/Mutualia se tiendra le 4 octobre prochain. L'engagement sur l'amélioration de la lisibilité des contrats reste problématique entre les opérateurs qui peinent à trouver un accord utile.

Pandémie Covid-19 et vaccination : La 4^{ème} vague semble s'éloigner et le passe-sanitaire et son application « TousAntiCovid » se déroulent sans trop de difficultés ; le déficit de vaccination reste persistant chez les + 80 ans.

Ma santé 2022 – santé numérique : L'espace Numérique en Santé deviendra « Mon Espace Santé » au 1^{er} janvier 2022 avec quatre fonctionnalités et un chantier important sur la normalisation et l'indispensable sécurisation des données.